

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Le médecin-chef du centre de santé de Bifoun écroué à Lambaréné

SON avocat Me Davis Ngoma exige l'ouverture d'une enquête pour faire la lumière sur les faits reprochés à son clients et sur le centre de santé pour que les responsabilités soient établies.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Dr Évrard-Désiré Biyogo Bi Zoula, médecin-chef du centre de santé du district de Bifoun, âgé de 37 ans, est incarcéré depuis le 8 février dernier à la prison centrale de Lambaréné. Selon son conseil, il est reproché au toubib un acte d'agression et voie de fait sur une sage-femme, agent dudit centre de santé. L'incarcération du Dr Évrard-Désiré Biyogo Bi Zoula est intervenu quelques jours seulement après qu'il a été suspendu de ses fonctions par le directeur régional de santé-centre (DRS), pour plusieurs raisons que réfute le mis en cause. Soulignant, dans une note adressée le 10 janvier

2023 au secrétaire général du ministère de la Santé, avoir plutôt été victime d'un complot ourdi contre sa personne. Le conseil du médecin, qui souhaite que les droits de son client soient respectés, sollicite l'ouverture d'une enquête approfondie sur le cas du centre de santé de Bifoun, mis en service par la première dame pour le bien des populations. Afin que les responsabilités soient établies.

En effet, le 4 janvier 2023, une décision du directeur de santé-centre suspend le médecin-chef du centre de santé de Bifoun. Dans cette décision, le responsable parle " d'ivresse publique et manifeste, propos irrespectueux vis-à-vis de sa hiérarchie, comportement conflic-

tuel récurrent envers ses collaborateurs (agressions verbales et physiques) et gestion calamiteuse de la structure". Dr Évrard-Désiré est remplacé à son poste, avant d'être mis à la disposition de la direction centrale des ressources humaines pour redéploiement. Des accusations que l'intéressé, dans sa réponse adressée le 10 janvier, au secrétaire général du ministère de la Santé, rejette en bloc. Il explique, par exemple, que les propos irrespectueux dont il est accusé vis-à-vis de ses collègues " sont tout simplement le fait d'avoir voulu discipliner et verrouiller la vente illégale de



Photo: DR

Dr Évrard-Désiré Biyogo Bi Zoula

médicaments par des personnes qui se disent intouchables au sein de la structure médicale, la non-gratuité des soins aux femmes en grossesse et celles qui

viennent d'accoucher, l'existence des recouvrements parallèles. Cette situation, la haute administration dans le Moyen-Ogooué la connaît, vu que je les ai saisis." Le jour de son incarcération, rapporte son conseil, le Dr Évrard-Désiré Biyogo Bi Zoula s'est rendu à Lambaréné à la demande de la trésorière provinciale, lui annonçant que les engagements qu'il attendait étaient enfin prêts. C'est arrivé sur place qu'il a été arrêté pour être placé sous mandat. Les parents du médecin s'offusquent du fait que les visites lui soient interdites.

Oyem : le prédateur sexuel est porteur du VIH/Sida

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon


ÉRIC Théodore Ndong Ondo, Gabonais, 48 ans, agent à la mairie d'Oyem, vient d'être écroué à la maison d'arrêt du chef-lieu de province du Woleu-Ntem. Présenté comme porteur du VIH/Sida, il aurait enlevé et séquestré une fillette de 5 ans, puis violé une mineure de moins de 15 ans. Selon une source judiciaire proche du dossier, les ennuis du quadragénaire ont commencé cet après-midi du 4 janvier 2023, par une plainte déposée par C. A. Nze au commissariat d'Oyem à propos de la disparition de sa petite-fille de 5 ans, G. O. N. Au même moment, elle reçoit un coup de fil de son neveu, qui l'informe de ce que l'enfant a été retrouvée, abandonnée au bord d'un chemin menant à leur domicile d'Adzougou, un quartier du 2e arrondissement. Et que l'auteur du rapt de la gamine n'est autre qu'Éric Théodore Ndong Ondo, présenté par plusieurs riverains comme un prédateur sexuel.

De retour à la maison, la grand-mère presse sa petite-fille de questions. G. O. N. révèle qu'elle était

chez "tonton Éric" au domicile duquel elle conduit les siens. Éric Ndong Ondo qui ne reconnaît pas les faits est tout de même arrêté puis conduit au poste. Lors de son audition, tout en réitérant ses dénégations, il assure plutôt avoir reçu chez lui une autre fille plus âgée que celle de 5 ans, avec laquelle il a partagé un repas. L'enquête conduit alors les flics au domicile de L. M. M., l'adolescente en question âgée de 15 ans. Interrogée à son tour, elle déclare avoir eu des rapports sexuels avec celui qu'elle a présenté comme son premier homme. Les résultats des examens pratiqués sur elle confirmeraient un viol avec défloration de l'hymen.

Poussant leurs investigations plus loin, les limiers découvrent que le mis en cause serait séropositif. Pis, que l'agent municipal serait réfractaire au traitement depuis un certain temps. Aussi les parents de la victime portent-ils plainte pour viol sur mineure de moins de 15 ans et mise en danger de la vie d'autrui. Des faits que sieur Ndong Ondo aurait finalement reconnus, avouant avoir eu plusieurs fois des rapports sexuels non protégés avec L. M. M.

In Memoriam
JULIEN NGUEMA OBAME
16 FEVRIER 2013 - 16 FEVRIER 2023



Papa, 10 ans aujourd'hui depuis ton départ, le temps a su apaiser quelque peu notre peine, mais sans arriver à l'effacer. Tous les bons moments passés à tes cotés sont à jamais gravés dans nos cœurs. Tu nous manques énormément. Notre amour pour toi ne s'est pas éteint et nous continuerons d'honorer ta mémoire à jamais.

Uteff